

TARIF ANNUEL PROFESSIONNELS

Conditions d'accès au contrat professionnel	En euros, TTC
KBIS et assurance professionnelle à jour.	100,00 €
Un macaron et un badge accès professionnel fournis (ou réencodage du badge si renouvellement du contrat) (accès sanitaires et barrières côté Lez)	
Accès à la zone technique aux heures d'ouverture	
Remise de 30% sur l'ensemble des forfaits et manutentions définis dans les tarifs zone technique	

TARIFS ZONE TECHNIQUE

NOTA 1: La zone technique est fermée le dimanche.

Toutes les opérations de manutentions sont assurées sur rendez-vous au minimum 2 semaines à l'avance. Les professionnels ayant souscrits un contrat professionnel avec le port bénéficient de -30% sur l'ensemble des manutentions et forfaits de la zone technique toute l'année. Les remises à l'eau doivent obligatoirement être effectuées sur RDV et seront programmées le jour de la prise de rendez-vous de mise à terre.

Toute annulation ne respectant pas le délai de prévenance de 24h et/ou tout rendez-vous non honoré sera facturé 25 € TTC.

STATIONNEMENT (< 1mois)

Mise à terre avant 12h : Facturation à compter du jour de mise à terre.

Mise à terre après 14h : Facturation à compter du jour +1 de mise à terre.

CATEGORIES	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
	Du 01/08 au 31/03	Du 01/04 au 31/07
	Forfait 10 jours Comprenant une mise à terre, un calage sur bers et une mise à l'eau	Forfait 5 jours Comprenant une mise à terre, un calage sur bers et une mise à l'eau
CAT 1 (0 à 5,00m)	112,00 €	185,00 €
CAT 2 (5,01 à 6,50m)	123,00 €	196,00 €
CAT 3 (6,51 à 8,00m)	135,00 €	208,00 €
CAT 4 (8,01 à 9,50m)	215,00 €	353,00 €
CAT 5 (9,51 à 11,00m)	226,00 €	365,00 €
CAT 6 (11,01 à 13,00m)	242,00 €	381,00 €
CAT 7 (13,01 à 15,00m)	261,00 €	396,00 €
CAT 8 (15,01 à 18,00m)	280,00 €	420,00 €
CAT 9 (18,01 à 24,00m)	326,00 €	466,00 €

A partir du 11^{ème} jour en basse saison et du 6^{ème} jour en haute saison, facturation au jour de bers à 1, 55 TTC / mètre linéaire.

STATIONNEMENT LONGUE DUREE UNIQUEMENT POUR LA PERIODE DU 01/08 AU 31/03 DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES (> 1mois)

Le bénéficiaire s'engage à signer une convention d'occupation précisant la nature des travaux qu'il envisage d'effectuer, le matériel utilisé ainsi que les dispositions spécifiques dont il aurait besoin. Le forfait comprenant une mise à terre, un calage sur bers, 30 jours de stationnement et une mise à l'eau. Le paiement se fait au démarrage des travaux, tout mois entamé est dû.

Au-delà de la période, facturation au jour de bers : 1.55€ TTC / mètre linéaire / jour.

CATEGORIES	Tarif TTC au mois
CAT 1 (0 à 5,00m)	207,00 €
CAT 2 (5,01 à 6,50m)	235,00 €
CAT 3 (6,51 à 8,00m)	265,00 €
CAT 4 (8,01 à 9,50m)	395,00 €
CAT 5 (9,51 à 11,00m)	424,00 €
CAT 6 (11,01 à 13,00m)	463,00 €
CAT 7 (13,01 à 15,00m)	503,00 €
CAT 8 (15,01 à 18,00m)	559,00 €
CAT 9 (18,01 à 24,00m)	675,00 €

Le stationnement à terre ne dispense pas le titulaire d'un contrat à flot au sein des ports de Palavas-les-Flots du paiement de sa redevance de poste à flot.

STOCKAGE A TERRE PÊCHEURS

PECHEURS MEMBRES DE LA PRUD'HOMIE DE PALAVAS LES FLOTS	Stationnement sur bers valable une fois par an et par navire pour une durée maximale de 2 mois* Mise à terre + calage + mise à l'eau	46,00 € non soumis à la TVA
	Mise sur sangles	21,00 € non soumis à la TVA

*possibilité de prolongations si justificatif et aval de la prud'homie de Palavas-les-Flots.

STOCKAGE A TERRE AOT

Le tarif comprend une mise sur remorque ou bers fournis par le titulaire de l'AOT + une mise à l'eau.

Ce tarif s'applique pour la période du 01/10 au 30/04 de l'année suivante. Il est réservé aux titulaires d'une AOT commerciale sous réserves de places disponibles.

CATEGORIES	TARIFS POUR LA PERIODE, TTC
CAT 3 (6,51 à 8,00m)	865,00 €
CAT 4 (8,01 à 9,50m)	886,00 €
CAT 5 (9,51 à 11,00m)	927,00 €

STOCKAGE A TERRE MONOTYPE REGATE

MONOTYPE REGATE	664,00 € TTC
-----------------	--------------

Stockage à terre avec facturation soumise à obligation de participation à 50% des régates organisées par le CNP.

Justification à fournir au CNP. En cas de non-participation, le tarif appliqué sera celui des **monocoques port CAT 3 : 2 163 €**

STATIONNEMENT D'OCCUPATION (HORS BERS) TEMPORAIRE COURTE DUREE SUR L'EMPRISE PORTUAIRE (PRIX TTC, AU M², PAR JOUR).

Le stationnement hors bers sur l'emprise portuaire sera facturé : 1,92€ TTC / m² occupé/ jour

TARIFS MANUTENTIONS

MANUTENTIONS	TARIFS UNITAIRE TTC
Manutention simple 20T (CAT 1 à CAT 5) (Mise à terre, mise à l'eau, recalage, chargement ou déchargement sur remorque)	73,00 €
Manutention simple 40T (CAT 6 à CAT 9) (Mise à terre, mise à l'eau, recalage, chargement ou déchargement sur remorque)	140,00 €
Quillage, déquillage 20T (CAT 1 à CAT 5)	73,00 €
Quillage, déquillage 40T (CAT 6 à CAT 9)	140,00 €
Matage / démâtage 20T (par tranche de 30 minutes) présence obligatoire d'un professionnel	69,00 €

Remorquage (par tranche de 30 minutes)	50,00 €
Levage moteur 20T (par tranche de 30 minutes)	69,00 €
Pompage (par tranche de 30 minutes)	69,00 €
Mesure anti-pollution (1 heure) : facturation du matériel + agent mobilisé	Coût réel du matériel payé par la Régie des Ports 90,00 € / agent
Mise sur sangle 20T (par tranche de 30 minutes)	59,00 €
Mise sur sangle 40T (par tranche de 30 minutes)	69,00 €
Mise sur sangle 20T (2 heures entre 12h et 14h)	120,00 €
Mise sur sangle 40T (2 heures entre 12h et 14h)	140,00 €
30 minutes supplémentaires par agent mobilisé	50,00 €

Les usagers doivent procéder au nettoyage de la zone mise à leur disposition et doivent veiller à l'enlèvement de leurs déchets. En cas de non-respect, l'usager sera facturé d'une redevance supplémentaire de 55,00 € TTC.

LOCATION DE MATERIEL

MATERIEL	TARIFS TTC
Nettoyeur haute pression (tarif à la journée pendant les horaires d'ouverture de la zone technique)	30,00 €
Ponceuse à aspiration (tarif à la journée pendant les horaires d'ouverture de la zone technique)	15,00 €
Fourniture d'amarres (prix au mètre linéaire)	6,00 €
Porte-mât (dans la limite des stocks disponibles, tarif à la journée)	5,00 €
Porte-mât (dans la limite des stocks disponibles, tarif au mois)	120,00 €
Fourniture de protection de pieux (conforme à la réglementation du port)	126,00 €
Fourniture de protection pour quai (conforme à la réglementation du port)	92,00 €

TARIFS ESPACES COMMERCIAUX

Les tarifs applicables pour les terrasses commerciales sur l'emprise portuaire sont ceux en vigueur sur le territoire communal conformément à la délibération municipale les approuvant. Les pénalités et majorations éventuelles sont également régies conformément à la délibération municipale les approuvant.

Le **prélèvement automatique** en 10 fois sans frais est obligatoire si le montant de la facturation annuelle de la terrasse est **supérieur à 2 000 € TTC**.

CARBURANTS

Plaisanciers :

Prix fournisseur HT + marge fixe 0.10 € + TVA en vigueur.

Professionnels :

Prix fournisseur HT + marge fixe 0.15 € + TVA en vigueur.

Pêcheurs :

Prix fournisseur HT + marge fixe 0.05 €